

Les Cahiers de droit



JEAN-PIERRE BÉLAND (dir.), *L'homme biotech : humain ou posthumain ?*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2006, 314 p., ISBN 2-7637-8348-1.

Silvia Visciano

Volume 48, numéro 3, 2007

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/043944ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/043944ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Visciano, S. (2007). Compte rendu de [JEAN-PIERRE BÉLAND (dir.), *L'homme biotech : humain ou posthumain ?*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2006, 314 p., ISBN 2-7637-8348-1.] *Les Cahiers de droit*, 48(3), 535–538.
<https://doi.org/10.7202/043944ar>

des effets des garanties complémentaires. Les effets concrets et symboliques, immédiats et différés ainsi que voulus et non intentionnels permettent de saisir de manière appropriée la portée des garanties complémentaires et de leur valeur relativement au but recherché. À la suite de cette mise en contexte, l'auteure achève sa thèse par une analyse du contrôle et de la surveillance des garanties complémentaires. Dans ce cas, M^{me} Chassigneux a choisi de se pencher sur les fonctions dévolues aux instances publiques plutôt que de faire la simple description de ces autorités en indiquant leur statut et leur rôle. Tout en mettant l'accent sur la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et la Commission de l'accès à l'information (CAI), l'auteure examine les fonctions de surveillance, d'instruction et d'information qui constituent le cœur du rôle de ces organismes. Elle note avec justesse que la surveillance doit s'exercer à chaque instant, c'est-à-dire *a priori* et *a posteriori*, pour assurer le respect des principes fondamentaux¹⁰. Très descriptive, cette présentation n'en demeure pas moins fort pertinente. Enfin, ce dernier chapitre se termine par une description, trop courte, à notre avis, du contrôle par des associations privées.

En somme, la thèse de M^{me} Cynthia Chassigneux traite une question qui prend de plus en plus d'importance dans les nouvelles technologies. Le problème des vols d'identité, y compris les fausses cartes de crédit, devient un fléau de plus en plus important, en partie causé par le transfert non autorisé de données personnelles dans Internet. Malgré son aspect descriptif prononcé, la thèse de M^{me} Chassigneux constitue un ouvrage très bien structuré, d'une qualité remarquable, d'une profondeur notable quant à la recherche juridique et d'une grande pertinence. Nous recommandons donc cet ouvrage sans hésitation.

Marc LACOURSIÈRE
Université Laval

JEAN-PIERRE BÉLAND (dir.), **L'homme biotech : humain ou posthumain ?**, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2006, 314 p., ISBN 2-7637-8348-1.

Aujourd'hui, l'appartenance d'un individu au genre humain, preuve génétique à l'appui, ne présente guère de difficulté dans le domaine juridique. Qu'en sera-t-il pourtant de cette question et du destin de l'homme dans un avenir où le critère génétique traditionnel sera mis à l'épreuve par des pratiques biotechnologiques nouvelles ? Que penser de cette question sous un angle tant scientifique qu'éthique et social ?

L'ouvrage sous la direction de Jean-Pierre Béland, professeur d'éthique, de philosophie et de sciences sociales à l'Université du Québec à Chicoutimi, rassemble plusieurs essais fort intéressants sur ce thème complexe et emblématique. Cet ouvrage est issu d'un colloque interdisciplinaire et interuniversitaire qui s'est tenu lors du 73^e Congrès annuel de l'Association francophone pour le savoir (Acfas), à l'Université du Québec à Chicoutimi en 2005. Nous y trouvons des textes de scientifiques, de philosophes et d'éthiciens. Et, disons-le d'emblée, c'est un livre de qualité qui inaugure une réflexion élargie sur la question.

Dans l'introduction, le professeur Béland met l'accent sur la constatation que les biotechnologies – « thérapie génique, clonage, création de cellules souches, création des chimères humain-animal » (p. 1) – contribuent progressivement à une augmentation vertigineuse des possibilités de modification de l'humain et à la transformation du corps de ce dernier en récepteur¹, destinataire, privilégié des objets technologiques. Ce qui relance, bien entendu, chez tous les auteurs, des interrogations par rapport aux théories humanistes et posthumanistes : « l'homme

1. Cf. G. VIDAL, *Corps récepteur et producteur dans les dispositifs multimédias. Plaisirs et contraintes face aux technologies multimédias*, Colloque « Médiations du corps », Université Stendhal-Grenoble 3/Gresec, 24-25 novembre 2000, [En ligne], 2003, [www.u-grenoble3.fr/stendhal/recherche/centres/mediations.html] (12 mai 2007).

10. C. CHASSIGNEUX, *op. cit.*, note 3, p. 285.

biotech est-il l'avenir de l'homme ? [...] Peut-on transformer cet humain [...] tout en sauvegardant la dignité humaine ? » (p. 2); « Y a-t-il une nature humaine à préserver, un seuil à ne pas dépasser ? » (p. 8). Comme les réponses à ces questions risquent d'être bien diversifiées, il n'étonne personne de nos jours que les prises de position éthiques et déontologiques se multiplient tout en invitant à la fois les spécialistes – bioéthiciens, scientifiques, juristes, économistes – et les citoyens à un débat ciblé, souvent fougueux, en vue de favoriser une position commune en la matière.

Si le mot « posthumain » décrit au niveau épistémologique uniquement une condition – *pro homine, sine homine* ou *ultra hominem*² – permettant des discussions sur le concept de l'humain, les manipulations, génétiques et technologiques, et même des interrogations sur la question entourant l'amélioration des qualités physiques de l'individu, qu'en est-il des menaces que cela introduit pour l'individu quant à sa liberté et à sa dignité³ ? « Ces discussions [dit Michèle S. Jean dans le chapitre premier intitulé « L'homme *biotech*: une problématique éthique internationale»] mettent en relief l'importance de cadres de réflexion universels [...] Il nous faut un cadre et des principes universels » (p. 11). De cette façon, la présidente du Comité international de bioéthique de l'Unesco met en évidence l'essentialité du dialogue, de la participation, du consensus, œuvrant en faveur d'une législation partagée quant à ses principes générateurs, de même qu'une prise en considération réfléchie quant à l'expertise scientifique. Le dernier consensus d'ailleurs pour éviter une « délocalisation de cerveaux qui iront là où les règles sont les moins exigeantes » (p. 11).

Notons que, si Michèle S. Jean trace des hypothèses et un scénario pertinents, il nous semble pourtant qu'elle survole trop vite les principes juridiques et éthiques, bien essentiels à nos yeux, en matière de biotechnolo-

gies, de nanosciences et de nanotechnologies, à savoir les principes de prévention et de précaution. Comme le souligne, par exemple, Claire Weill, ceux-ci laissent « une large place à la décision politique, qui toutefois se doit de reposer : sur la consultation des citoyens, [...] sur l'information continue du public et [...] sur une expertise qualifiant et quantifiant à priori l'efficacité et l'acceptabilité des politiques envisagées⁴ ». Il s'ensuit, soulignons-le, que les institutions gouvernementales ou non gouvernementales, mentionnées par Michèle S. Jean, sont placées devant un grand défi d'efficacité et de crédibilité.

De son côté, la philosophe Dany Rondeau réfléchit sur le principe de responsabilité jonasien par rapport à l'éthique et à ses perspectives futures. Consciente du fait que la puissance technologique pose aujourd'hui des problèmes éthiques d'un type nouveau (cf. p. 69), l'auteure du cinquième chapitre, intitulé : « La disparition de l'humanité est objectivement indifférente. Réflexions autour de l'éthique de Hans Jonas », fait un exposé argumenté basé sur le principe de précaution. Loin d'une éthique de la peur⁵ ou d'une pratique d'abstention, l'exigence de précaution invite, suivant l'auteure, à une considération attentive, spécifique et périodique, de la relation entre les dommages et les risques acceptables (cf. p. 88). Tout en soulignant que « l'éthique de Jonas n'est pas une éthique de responsabilité au sens donné à cette expression par Max Weber » (p. 91), Dany Rondeau exprime le souhait qu'une « éthique de l'intersubjectivité et du dialogue [réhabilitant] la voix du citoyen au cœur de la cité » (p. 95) soit bientôt mise en œuvre au sein des préoccupa-

2. Cf. N. GALANTINO, *Sulla via della persona*, Milan, San Paolo, 2006.

3. F. FUKUYAMA, *Our Posthuman Future. Consequences of the Biotechnology Revolution*, New York, Straus and Giroux, 2002.

4. C. WEILL, « L'expertise dans les champs du principe de précaution », *Les Notes de l'IDDRI*, n° 3, 2003, p. 9-10. Sur ce thème, voir aussi M.-A. HERMITTE et V. DAVID, « Évaluation des risques et principe de précaution », *Petites affiches*, n° 239, 30 novembre 2000, p. 13-38.

5. Cf. O. GODARD, « L'ambivalence de la précaution et la transformation des rapports entre science et décision », dans O. GODARD, (dir.), *Le principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme et éditions de l'INRA, 1997, p. 37-83.

tions éthiques contemporaines. Remarquons toutefois que, tout en rejoignant la théorie habermasienne de l'agir communicationnel⁶, l'auteur n'y fait aucunement référence. Par ailleurs, en s'occupant de la philosophie de Jonas en matière d'évolution technique, elle aurait dû citer et analyser le texte clé de cet auteur : « La technique moderne comme sujet de réflexion éthique⁷ ».

Le deuxième chapitre, rédigé par Jean-Pierre Béland et intitulé « L'homme *biotech* et la dignité de la personne », se penche sur la question suivante : « Qu'est-ce que la résultante du débat entre le transhumanisme et l'humanisme peut nous permettre de dégager à propos du sens de la liberté et de la dignité humaine afin de considérer si la transformation technologique doit viser l'humain comme fin éthiquement acceptable ? » (p. 15). À travers un *excursus* exhaustif du débat, souvent réciproquement hostile, entre théories transhumanistes et humanistes (cf. p. 16 et 21), l'auteur dégage les éléments d'une éthique, plutôt humaniste, qu'il synthétise comme suit : « chaque sujet crée chaque jour son propre sens, sa propre façon de devenir plus humain, sans pour autant faire fi de sa dimension dialogique avec l'autre » (p. 33). Le paradigme initial, quant au fait d'un véritable « dédoublement » du principe de la dignité de la personne (cf. p. 16), permet pourtant aussi d'envisager qu'une dynamique coexistentielle, parfois dialoguée, existe entre transhumanisme et humanisme. Il ne s'agirait donc pas, selon l'auteur, d'arrêter l'analyse dichotomique au dilemme de choix entre les deux ; au contraire, il nous faudrait prendre conscience que, dans la pérennité de ce caractère inconciliable (possible/impossible, licite/illicite, souhaitable/non souhaitable, etc.), un équilibre peut être envisagé.

Bien que ce texte ait le mérite d'une discrète référence à la littérature scientifique de ce secteur (F. Fukuyama, A. Kahn, D. Lecourt, G. Stock, A. Jacquard, etc.) et celui d'une argumentation philosophique axée à la fois sur la reconstruction et la perspective, nous remarquons toutefois l'absence d'une prise de position pragmatique. La question finale, « avec quelle méthode et pour quel débat ? » (p. 33), possède en fin de compte la saveur d'une abdication ne menant nulle part, là où il faut souligner la nécessité de la poursuite des réflexions et, finalement, notre responsabilité éthique.

Quant à F. Pothiers, chercheur et professeur de sciences animales à l'Université Laval, il se questionne sur les chances et les menaces d'une modification biotechnologique de l'être humain (cf. p. 35 et suiv.). Tout au long du troisième chapitre, cet auteur souligne la compétence primaire du gène dans le processus de changement de l'homme telle qu'elle est attestée par les plus récentes découvertes en matière de thérapie génique somatique et germinale : « le gène fait office de 'médicament' » (p. 37), résume-t-il. En outre, la xénogreffe constituerait dans ce contexte l'occasion pour mélanger les espèces et les génomes (cf. p. 39). « Prévenir, guérir, mais aussi allonger la durée de la vie » (p. 39) : de cette façon, l'homme essaie de comprendre ses origines et de se donner un espoir de qualité et de quantité de vie pouvant surpasser les attentes actuelles. Le rêve prend forme. Cependant, n'y a-t-il pas aussi des contre-indications et la possibilité d'imprévus ? Et comment faire face à ceux-là ? D'une façon précipitée et non réfléchie, l'auteur suggère de « ne pas compter [...] sur la législation [...] Car, si les lois permettent de baliser les applications de certaines technologies, elles ont le défaut d'avoir été élaborées, rédigées et votées par un groupe restreint de personnes qui n'ont pas nécessairement tous les éléments en main pour juger des conséquences » (p. 42). Si nous acceptons ce point de vue, qu'en est-il de la démocratie participative ? Qu'en est-il de la valeur d'une législation au sujet de laquelle les parlementaires ont délibéré en sollicitant l'expertise technique et scientifique avant de faire les lois ? Qu'en est-il des institutions

6. Cf. J. HABERMAS, *Théorie de l'agir communicationnel*, Fayard, Paris, 1987, 2 vol. [éd. originale : *Theorie der kommunikativen Handelns*, Frankfurt, Suhrkamp, 1981].

7. H. JONAS, « La technique moderne comme sujet de réflexion éthique », dans M. NEUBERG (dir.), *La responsabilité. Questions philosophiques*, Paris, PUF, 1997, p. 232.

démocratiques et parlementaires contemporaines comme des institutions essayant d'instaurer des compromis acceptables pour tous ? Au-delà des réponses à ces questions, nous voyons surtout mal quelle serait la solution de rechange proposée par l'auteur.

Sous un angle disciplinaire commun, celui de l'éthique, les auteurs Bruno Leclerc, Geneviève Trépanier et Georges Legault complètent le livre par des réflexions sur des balises éthiques possibles concernant la question de la « transgression » du sujet humain. D'un côté, Bruno Leclerc et Geneviève Trépanier proposent, dans leur article intitulé « L'être humain est-il perfectible ou expérimentable ? Réflexions autour du postulat transhumaniste de la plasticité du vivant », une approche démocratique au « vertige du réalisable technologique » (p. 65). Tout en considérant les bénéfices du progrès technologique, ces auteurs estiment possible de concevoir une manipulation génétique de l'homme comme une trahison quant à un « caractère non expérimentable » (p. 63) qui doit être respecté. De l'autre côté, Georges Legault insiste, dans son article intitulé « Le discours philosophique en regard de la biotechnologie », sur l'importance de la communication et de la confrontation dialoguée entre philosophes et scientifiques en matière de transformations génétiques (perspectives, risques, possibilités, limites, interdictions). Les deux articles font d'ailleurs plusieurs références intéressantes aux nanotechnologies et, plus généralement, à la convergence « nano, bio, info, cogno (NBIC) » (cf., en particulier, p. 102), mais nous aurions apprécié un rappel pragmatique des approches controversées et opposées de Jean-Pierre Dupuy⁸, Mihail Roco et William Sims Bainbridge⁹.

Notons que tous les articles ont le mérite d'encadrer le thème des biotechnologies appliquées à l'homme suivant des points de vue réfléchis et combinant de façon plutôt réaliste les différentes approches du sujet. Les argumentations sont d'ailleurs proposées dans une optique de monitoring bioéthique, éthique et social. Les articles ont pour objet, soulignons-le, de tracer un parcours éthico-philosophique à l'intérieur de la relation existant entre les sciences de la vie, la technologie biologique, les exigences – nouvelles ou renouvelées – de coexistence anthropologique et l'obligation de sauvegarde de la dignité humaine.

Il s'agit en somme d'un ouvrage abordable et utile. Le directeur de cette publication (et bien sûr les auteurs qui y ont collaboré) a amplement réussi à « constituer un outil de référence participant à la compréhension profonde des enjeux » (p. 3), quoique nous y ajoutons quelques bémols. Nous croyons en particulier – et personne ne s'en étonnera – que, au-delà de la grille surabondante et souvent inédite des implications éthiques en la matière, il aurait été pertinent d'insister davantage et plus exhaustivement sur les dimensions juridiques ou normatives de même qu'économiques de ces questions.

Silvia VISCIANO

Université de Foggia (Italie)

Université Paris I Panthéon-Sorbonne

8. Cf. J.-P. DUPUY, *Pour un catastrophisme éclairé*, Paris, Seuil, 2004; J.-P. DUPUY et F. ROURE, « Nanotechnologies : un enjeu industriel et éthique », Paris, Conseil général des mines et Conseil général des technologies de l'information, [En ligne], 2004, [www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/054000313.shtml] (12 mai 2007).

9. Cf. M.C. ROCO, « The Emergence and Policy Implications of Converging Technologies », [En ligne], 2004, [www.nsf.gov/home/crssprgm/

nano/nbic_roco_04_0422_aaas_57sl.pdf] (12 mai 2007); M.C. ROCO et W.S. BAINBRIDGE (dir.), *Societal Implications of Nanoscience and Nanotechnology*, [En ligne], 2001, [www.wtec.org/loyola/nano/societalimpact/nanosi.pdf] (12 mai 2007); M.C. ROCO et W.S. BAINBRIDGE (dir.), *Converging Technologies for Improving Human Performance : Nanotechnology, Biotechnology, Information Technology and Cognitive Science*, Dordrecht, Kluwer, 2003.